
Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par M. Veps. Agrippa sous le règne d' August, et conduits en lignes directe du centre de Bavai capital des Nerviens aux huit principales villes de la Seconde Belgique etc.

P. Piétresson de Saint-Aubin

Citer ce document / Cite this document :

Piétresson de Saint-Aubin P. Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par M. Veps. Agrippa sous le règne d' August, et conduits en lignes directe du centre de Bavai capital des Nerviens aux huit principales villes de la Seconde Belgique etc.. In: Revue du Nord, tome 38, n°152, Octobre-décembre 1956. pp. 259-271;

doi : <https://doi.org/10.3406/nord.1956.5659>

https://www.persee.fr/doc/nord_0035-2624_1956_num_38_152_5659

Fichier pdf généré le 07/04/2018

MÉMOIRE SUR LES HUIT GRANDS CHEMINS MILITAIRES construits par M. Veps. Agrippa sous le règne d'August, et conduits en lignes directe du centre de Bavai capital des Nerviens aux huit principales villes de la Seconde Belgique etc.

Reconnoître les lieux dont l'Antiquité fait mention, c'est une espèce de découverte qui demande deux choses, l'érudition et spécialement la connoissance du local actuel. Ces deux sciences concourent mutuellement à fixer la position des lieux anciens. L'érudition rassemble bien les traits de lumières dispensés dans les différens auteurs, mais elle ne nous donne souvent que des indications conjecturales, au lieu que la connoissance du local compare l'objet présent avec l'objet éloigné, et achève de juger avec certitude par la conformité, en nous transportant sur l'endroit même, et en nous montrant le point juste où l'objet étoit placé, surtout lorsqu'il est question de bâtimens, par ce que les vestiges ne sont jamais tellement détruits qu'on en puisse retrouver quelques débris.

Les chemins construits par les Romains ont [fol. 1 v^o] un avantage réel pour l'histoire et la géographie. Ceux qu'ils ont pratiqués dans notre Seconde Belgique nous intéressent particulièrement. Les directions des chemins capitaux sont également remarquables par la singularité et le mérite de la construction.

Depuis environ un siècle plusieurs savans se sont appliqués aux recherches géographiques et des monumens anciens de la Gaule et de la Germanie. Ils en ont heureusement éclairci plusieurs points importants. Quoiqu'ils se soient fort étendu sur la Gaule ils n'ont cependant pas épuisé la matière. Il faut même avancer qu'ils nous ont laissé un vaste champ à défricher dans notre Seconde Belgique, qu'ils n'ont fait pour ainsy dire qu'effleurer.

Combien de points à examiner dans les notices soit de l'Empire, soit des Provinces et des Cités de la Gaule et dans les monumens itinéraires. On ne connoit plus l'étendue de certains districts, la position de quelques cités, de plusieurs châteaux ou places fortes, et d'autres lieux considérables.

Si de la discussion du local on s'élève à l'historique, combien de question à résoudre et de recherches à faire ? Comment les cinq peuples, les *Plumosii* alliés des Nerviens, les *Centrones*, les *Levacii*, les *Grudii* et les *Gorduni*, qui leur étoient soumis, ont-ils disparu ? Ont-ils été compris dans la cité des Nerviens ?¹ [fol. 2] Nous entendons par le nom de Cité un District, un Canton dont les habitans formoient un corps de communauté ; c'est ce que les Anciens appelloient *Civitas*. Quelle étoit la position des *Menapii* ?

Si plusieurs peuples ont formé une seule Cité sous l'empire des Romains, ne pourroit-on pas découvrir l'ancienne habitation de ceux dont nous venons de parler dans les différens *Pagi* qui sous le gouvernement des premiers rois françois ont repris leur ancienne dénomination et ont été substitué aux Cités romaines.

Les Nerviens soumis aux Romains, qui eurent le titre et la prérogative

1. *Pleumoxi*, *Ceutrones* ou *Centrones*, *Levacii*, *Grudi*, *Gorduni*. Sur ces peuplades clientes des Nerviens, citées par CÉSAR, V, 39, voir DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 436 ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 472. Les *Menapii* occupaient la région de Cassel.

de peuple libre, *Nervii liberi* ^(a), ont-ils conservé leurs usages et leurs coutumes particulières, comme les différens districts soumis soit à la France soit à l'Empire ? La multiplicité de ces diverses coutumes qui sont scrupuleusement gardées dans chaque canton, chaque ville et même chaque village de la Flandres et du Hainaut, ne pourroit-elle pas nous conduire à la découverte des lieux d'où ont été tirées les différentes colonies envoyées dans nos provinces pendant les gouvernemens, soit du Bas-Empire, soit de la première et de la seconde race des rois de France, en les comparant avec les usages en vigueur dans les Royaumes et les Provinces du Nord ?

[fol. 2 v^o] Pour jeter un certain jour sur la première époque de notre histoire, il seroit à propos de bien connoître quelle juridiction avoient les métropoles sur les cités des provinces ? quelle étoit la forme de leur gouvernement ? quel fut en particulier l'état des municipes sous les Empereurs ? Si nos anciens diocèses répondent aux territoires de nos anciennes cités.

Il est évident que l'examen de ces points et de plusieurs autres semblables a un rapport immédiat à l'histoire du Haut et du Bas Empire, et qu'il peut répandre beaucoup de lumière sur les origines de la Monarchie française, sur l'état de nos provinces avant l'établissement des Comtes et sur les premières années de leur gouvernement.

Si un gouvernement héréditaire et des loix particulières ont donné une existence politique à nos Provinces Belges, peut-on disconvenir que pour juger de leur état au moment de cette existence, il ne soit indispensable de remonter à la plus haute antiquité possible, et d'examiner attentivement celui de leurs habitans sous la première race, leur gouvernement et leurs mœurs.

Comme la plus part des loix n'ont été rédigées que d'après les usages et les coutumes qui ont toujours fait une exception à ces loix, n'est-il pas nécessaire de les connoître pour faire une histoire qui soit en même tems aussi utile au peuple qu'au souverain ? Peut-on se persuader que ces coutumes n'ayent d'autres origines que celle de la [fol. 3] Monarchie française et qu'elles ne remontent pas plus haut ? Les inscriptions que nous avons découvert dans les ruines des anciennes villes et des autres batimens publics construits sur les chemins militaires le prouvent évidemment.

Ces monumens essentiels, de même qu'une infinité de pièces de toute espèce qui se trouvent dispersées dans différentes collections ne suffisent pas seuls pour former un corps d'histoire, il faut encore tirer de la poussière des archives, soit des grandes maisons, soit des abbayes, ou des églises, cette multitude de chartres et d'actes ensevelis dans l'oubli.

L'histoire doit commencer par une chorographie détaillée pour faire connoître le local et les divers cantons qu'ont habités les peuples, les désigner par leurs noms s'ils ont changés, en donner les motifs autant qu'il est possible, assigner les positions et les dénominations des villes de l'ancien et du moyen et de l'âge moderne, des forts, des camps et des champs de batailles, à fin de mettre le lecteur à portée de juger du progrès de la population, des arts et du commerce, de suivre les troupes dans leurs marches, d'apprécier la tactique de chaque siècle, et d'avoir une idée juste des mesures itinéraires de chaque âge.

Nous ne parlerons dans ce mémoire que des grands chemins militaires. Nous ferons connoître [fol. 3 v^o] dans un second les chemins de traverses ou de communication des villes et forts construits sur ces routes.

(a) Plin, l. 4, c. 17.

Dans un troisième nous traiterons de camps, des tertres et des tombeaux qui se trouvent dans le Haynaut et la Flandre. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de dire un mot de Bavai, capitale des Nerviens et centre d'où partent les chemins militaires.

Ptolémée l'appelle *Bagacum*, les deux inscriptions de l'Itinéraire d'Antonin *Bagacum Nerviorum*, et la Carte de Peutinger la marque du caractère des grandes villes, *Baca Conervo*...¹ Ces trois noms, ou plutôt le même un peu déformé, ne désignent qu'une même ville qui est à n'en pas douter Bavai en Hainaut. Magnon dans sa notice de neuvième siècle joint toujours les noms propres des capitales à celui des cités, et il écrit *Nervius Basiacum* (ou) *Bavacum*².

Cette ville ayant été ruinée, son territoire qui étoit très étendu fut divisé et forma les cités de Tournay et de Cambrai dont aucune ne prit le nom de peuple Nerviens. Ces villes prévalent actuellement par leur dignité, et Bavai n'est plus aujourd'hui qu'un lieu peu considérable. Cependant ce qu'on y trouve de vestiges d'antiquités dénote une ville puissante.

Selon le plan levé avec la plus grande exactitude qu'il nous a été possible, elle avoit 1.150 toises de l'est à l'ouest et 830 du midi au nord. Le fort [fol. 4] dont on voit encore des vestiges frappans renfermoit les bains dans la partie supérieure et dans l'inférieure le cirque, qui a 136 toises de long sur 50 de large. Les Romains y avoient conduits les eaux de la fontaine du village de Flouresie distante de IX milles de Bavai, par un magnifique aqueduc construit de même que ceux de Rome. Il a 14 milles de long à cause des circuits qu'il fait pour prendre le niveau de l'eau.

Mais rien ne marque d'avantage le rang qu'a tenu Bavai dans la Seconde Belgique que les chemins capitaux qui en sortent comme d'un centre pour communiquer à toutes les parties d'alentour.

Il y en avoit huit qui partageoient Bavai en huit portions ou quartiers et ils partoient des portes ou cour du Cirque, où il y avoit peut-être une colonne milliaire. C'est de là que nous avons pris nos mesures. La colonne ou table que l'on voit sur la place est une invention moderne, elle n'a ni la forme ni la hauteur des anciennes, les inscriptions sont en françois (a) et les indications fausses³.

Les Itinéraires n'en indiquent que quatre, ceux de Tongres, de Cambrai, de Reims et de Tournay, mais ce dernier n'étant qu'une chaussée de communication nous en parlerons à l'article des chemins de traverses.

Les cinq autres sont ceux de Gand, Cologne, Cassel, St-Quintin et Bruxelles.

(a) Cet appel de note ne correspond à rien.

1. Ptolémée : Βαγαων (COUGNY, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. I, 1878, p. 266). Itinéraire d'Antonin : *Baiacum, Bagacum* (DESJARDINS, t. IV, p. 57). Table de Peutinger : *Baca conervo* (DESJARDINS, t. IV, p. 127).

2. Nous n'avons pu identifier l'auteur cité par dom Bévy. Il ne semble pas qu'il s'agisse de Magnon ou Magnus, archevêque de Sens, mort en 818, dont les œuvres sont signalées par FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis* t. V (1736) pp. 4 et 6 et par l'*Histoire littéraire de la France* t. IV (1738) pp. 426-427.

3. Sur les sept voies partant de Bavai voir JULLIAN *Histoire de la Gaule* t. V pp. 101-103. La colonne ne se trouvait pas à l'emplacement du milliaire initial des chaussées (HÉNAULT, *Où se trouvait au IV^e siècle le Forum de Bavai et le milliaire point initial des chaussées*, *Pro Nervia*, t. I, 1912, p. 103). Elle portait l'indication de sept, et non de huit voies, et avait été érigée en 1766. La colonne actuelle date seulement de 1872. Cf. VANNERUS, *La reine Brunehaut dans la toponymie et dans la légende*, Académie royale de Belgique, *Bulletin de la classe des Lettres*, t. XXIV, 1938, pp. 350 et suiv. Il est étonnant que nulle part dom Bévy ne parle de « Chaussée Brunehaut ».

[fol. 4 v^o] Ceux de Rheims et de Tongres nous ont servis de boussole pour découvrir les autres, comparer les milles romains avec les nôtres ou nos lieues, rétablir les itinéraires sur les cinq grandes routes qui ne sont indiquées dans aucun auteur ancien, assigner les positions des forts et des villes anciennes et du moyen âge, indiquer les routes de communication ou de traverse.

Le 20 octobre 1777, ayant trouvé vis à vis du village de Quarte ^(a) 1 sur le bord du grand chemin de Bavai à Reims la base d'une colonne militaire, nous mesurâmes la distance depuis cette borne jusqu'à l'endroit d'où partent les chaussées dans Bavai ; nous trouvâmes 4.144 toises, d'où nous concluâmes que le mille romain avoit 1.036 ^(b) 2 toises, chaque toise composée de 6 pieds, le pied de 12 pouces et le pouce de 12 lignes.

[fol. 5] PREMIER CHEMIN DE BAVAI A REIMS³.

L'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger marquent 1.200 pas de Bavai à *Duronum*.

De Bavai aux vestiges d'un fort qui est sur la droite du chemin dans la forêt de Mormal, 2.072 toises ; de ce fort à Quarte, 2.072 toises ; de Quarte à Sennessinon ^(c) ou St-Remy-Chaussée où on trouve les ruines d'un fort sur la gauche à l'endroit où l'église est bâtie, et les ruines d'un temple à la droite, 2.072 toises⁴ ; de St-Remi-Chaussée à *Fissiacum* ^(d) Fissiau

(a) Lieu ainsi nommé à cause de la quatrième borne de Bavai à ce village qui a eu autrefois le titre de ville et où on trouve beaucoup de vestiges d'anciens bâtimens, *Quartum* selon le cartulaire de l'abbaye d'Haumont.

(b) M. FRÉRET, *Hist. de l'Ac.*, t. 19, p. 166, donne au mille romain 761 toises et 1.141 à la lieue gauloise. M. l'abbé DU BELEY, *Mém. de l'Ac.*, t. 41, p. 580, fixe le mille romain à 1.000 toises ou environ. Dans un autre mém., t. 19, p. 179, il ne lui donne que 749 toises et 1.140 à la lieue gauloise. M. DANVILLE, *Mém. de l'Ac.*, t. 28, p. 361, réduit le mille romain à 756 toises. Toutes ces variétés font présumer que ces savans ont pris leurs mesures sur des chemins de traverses ou de communications, qui font des coudes et des circuits pour communiquer aux différentes villes et où les milles ne sont jamais exacts ni à égale distance. M. l'abbé DE BELLEY dans le mémoire où il donne 1.000 toises ou environ, les a probablement mesurés sur les grands chemins capitaux tirés en lignes directes de leurs centres aux villes où ils se rendent. PLIN., l. 2, *Nat. hist.*, cap. 24, donne 125 pas à chaque stade et 10 stades au 1.000, du tems de la République, et 8 sous les Empereurs. La 1^{re} époque nous donne environ 1.056 toises, la seconde 846. Jul. FRONTIN., *Lib. de agrorum qualitate*, p. 36, donne aux stades 625 pieds et 8 stades par 1.000. On trouve 764 toises à 10.955. Les inégalités et les cavités formées sur ces chemins ont bien pu nous donner quelques toises de plus par mille ; pour plus grande sûreté nous reprendrons ces mesures avant de dresser la carte à fin de ne rien laisser à désirer.

(c) Cartulaire de l'abbaye d'Haumont. [DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 436, 542, donne les formes *Senuescio-Sancti-Remigii* en 1083 et *Senuescium* en 1131].

(d) Cart. de l'abbaye de Liessies.

1. Quartes, canton de Berlaimont, commune de Pont-sur-Sambre. Au sujet de l'inscription, voir la fin du mémoire.

2. Dom Bévy confond le mille romain et la lieue gauloise. En effet, la toise valant 1 m. 949, 1.036 toises donnent 2.191 mètres ; la lieue gauloise est un peu plus grande, 2.222 m., mais le mille romain est beaucoup plus petit, 1.480 m. (GRENIER, *Manuel d'archéol. gallo-romaine*, t. VI, 2^e partie, pp. 95-96).

3. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 384-385 (chaussée de Bavai à Reims). Voir surtout HÉNAULT, *La voie romaine de Bavai à Reims (dite Chaussée de Brunehaut). Essai de reconstitution de son tracé antique. Les stations. Les colonnes milliaires*. Bulletin archéol. du Comité des travaux histor., 1941-1942, pp. 451-469.

4. Saint-Rémy-Chaussée, canton de Berlaimont. Sépultures gallo-romaines découvertes au voisinage de la Chaussée Brunehaut en 1834-1835 (*L'Observateur d'Avesnes*, 27 novembre 1834 ; *Statistique archéol. du Département du Nord*, 1867, p. 735).

où on voit les ruines d'une ville, 2.072 toises¹, et de Fissiau à un château nommé Biswé², bâti sur les fondemens d'un ancien fort, sur la gauche du chemin, 2.080 toises ; du Biswé à *Duronum* qui n'existe plus que dans les ruines, 2.062 toises³. 12.430 toises pour 12.000 pas romains.

[fol. 5 v^o] DEUXIÈME CHEMIN DE BAVAI A TONGRES.

La Carte de Peutinger marque 1.200 pas de Bavai à Vaudré. *Baca Courv...* *Vogodergiac* 12, et l'Itinéraire d'Antonin la même distance. *Bagacum*, *Vodgoriacum* XII⁴.

A 2.076 toises de Bavai, avant d'entrer dans le Bois de la Lagnière, à une demie lieue de Malplaquet^(a), on rencontre le fondement du premier fort⁵. De cet endroit à Gagniee-Cauchie^(b), où on voit les débris des bâtimens depuis le château de Togerie jusqu'à l'extrémité de ce village, 2.074 toises⁶. De cette ville ancienne à un fort qui étoit au nord de la chapelle du Sart, à la gauche du chemin auprès d'un petit ruisseau, 2.072 toises. De cette chapelle au petit hameau appelé Castiau⁷, dépendant du village de Givry^(c) où on aperçoit des deux côtés du chemin de ruines des bâtimens d'une ville romaine, 2.070 toises⁸. De Castiau aux

(a) *Monsplacatus*, C. de l'abb. d'Hau.

(b) *Galgeniacum*, Cart. de l'abb. d'Hau.

(c) *Civeriacum*, Cart. de l'abb. d'Hau.

1. Le Grand-Fuchau, canton d'Avesnes-Nord, comm. de Saint-Hilaire-sur-Helpe. Découvertes archéologiques abondantes (LEBEAU et MICHAUX, *Antiquités de l'arrond. d'Avesnes*, 1859, p. 24. *Statistique archéol.*, 1867, p. 690. GRAVET (Albert), *Fouilles faites à Saint-Hilaire en 1905*, Bull. de la Soc. archéol. d'Avesnes, t. VIII, 1910, pp. 311-314).

2. Le Bivet, château, canton d'Avesnes-sud, commune de Hautlieu. HÉNAULT (pp. 454-455) rappelle la découverte d'un tronçon de colonne milliaire faite en 1870 près du hameau de Godin, environ 1.500 mètres avant le Bivet.

3. HÉNAULT place *Duronum*, avec beaucoup de vraisemblance, entre Warpont et La Pairée, commune d'Étrœungt, canton d'Avesnes-sud (pp. 456-457). Sur les nombreuses trouvailles archéologiques faites à cet emplacement, dont une borne milliaire, voir *Annuaire statistique du Département du Nord*, 1836, pp. 80-81 ; LEBEAU et MICHAUX, *Antiquités de l'arrond. d'Avesnes*, 1859, pp. 21-22, 30, 34 ; *Statistique archéol.*, 1867, p. 700 ; *Bulletin scientif., histor. et litt.*, II, 1870, p. 228 ; *Lettre de M. A. Lebeau... sur l'emplacement de Duronum, découverte d'un milliaire romain à Étrœungt*, Bull. de la Comm. hist. du Nord, t. XI, 1871, pp. 375-378.

4. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 355 et suiv. (chaussée de Bavai à Cologne). Sur l'importance historique de cette voie, voir ROUSSEAU (Félix), *Les chaussées romaines des environs de Mons*, Mons et Frameries, 1928, in-8^o, 20 p.

5. Malplaquet, canton de Bavai, commune de Taisnières-sur-Hon.

6. Gognies-Chaussée, canton de Maubeuge-nord, et Goegnies-Chaussée, Belgique, canton de Paturages. Les deux communes sont alignées sur la voie romaine qui forme frontière entre elles.

Il faut lire Rogerie et non Togerie. Dans ce hameau on aurait découvert des constructions, des poteries, des tombeaux et des médailles de la période romaine (*Statist. archéol.*, 1867, p. 761). Pour les découvertes faites à Goegnies-Chaussée, voir DE MAEYER, *De overblijfselen der romeinsche villa's in België*, 1940, p. 71.

7. Chapelle du Sart. M. M.-A. Arnould, conservateur de la Bibliothèque de Mons, qui a bien voulu me fournir de précieux renseignements pour ce travail, n'a pu identifier cette chapelle, qui se trouvait évidemment sur le territoire d'Havay. Il signale dans cette commune un lieu dit « les Castelets », emplacement d'une villa romaine non fouillée (DE MAEYER, p. 71). On pourrait aussi supposer qu'il s'agit de Sars-la-Bruyère, mais en ce cas il y aurait confusion avec la chaussée de Bavai à Mons.

8. Castiau, dépendant de Givry (Belgique, canton de Paturages), pourrait d'après M. Arnould être identifié avec « Le Castelet, emplacement d'un ancien camp romain qui domine la Trouille, » à l'endroit où cette rivière fait la frontière entre la France et la Belgique, entre le village de Givry et celui de Rouveroy, mais sur le territoire de ce dernier » (Rouveroy, Belgique, canton de Merbes-le-Château). Sur ce camp, voir DE MAEYER, p. 93 ; DE PAUW et HUBLARD, *Notice*

Estinnes-Hautes à 20 toises du chemin où sont les fondemens d'un fort, 2.072 toises¹. Des Estinnes à Vaudré à 1/4 de lieue nord de Binche auprès de la montagne au pied de laquelle coule un ruisseau, 2.076 toises. Les fondemens des bâtimens publics de cette ville sont frappans. Pour 12.000 pas romains, 12.440 toises².

[fol. 6] LE TROISIÈME correspondant à celui de Tongres conduit de Bavai à Cambrai et à Arras. L'itinéraire d'Antonin marque XVIII m, de Cambrai à Bavai, et la Carte de Peutinger XVII, en ces termes : *Cambraco XI, Hermoniacum VIII, Baca Conerv.* etc.³.

Les moissons ayant empêchés nos recherches pour trouver la position d'*Hermoniacum*, nous les avons remis à un tems plus favorable afin de ne rien avancer d'incertain⁴.

LE IV^e qui répond à celui de Reims, se porte en ligne directe sur Gand, par Beligny, Audregnie, Élouge, Hensi, Granglis, Mainveau, Hametz, Flauberek, Elses, Swalem, Gand⁵. Les traces de ce chemin qui est encore très praticable en bien des endroits, sont très distinctes jusqu'à Swalem. De ce bourg on ne le suit que fort difficilement jusqu'à Gand. Les lieux icy désignés sont ceux où il avoit des forts et des villes anciennes. Quoique les Itinéraires et les anciens monumens ne fassent aucunement mention de ce chemin, ni des quatre autres dont nous allons parler, nous continuerons d'indiquer sur ces routes les villes et les forts romains jusqu'à 12.000 M. de Bavai, comme nous avons fait sur les autres.

De Bavai à un lieu entre Beligny⁶ et Montigny⁷ où on voit des foibles vestiges d'un fort sur la gauche du chemin, 2.072 t. ; de ce fort à Audregnie⁸, où il y a au Sud proche la rivière les ruines d'une ville, 2.060 toises. D'Audregnie à Élouges^(a) où on [fol. 6 v^o] rencontre les fondemens d'un fort, 2.072 t.⁹. Du fort d'Élouge à Hensi^(b)¹⁰ où on voit entre ce village

(a) *Elogium*, Cart. de l'abb. d'Hau.

(b) *Henniae situm*. Char. de St Guillin.

sur le Castelet de Rouveroy (Hainaut), Annales du Cercle archéol. de Mons, t. XXXVI, 1907, pp. 1-42, pl. ; VANNERUS, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, 1943, pp. 167-169. S'il s'agit du Castelet de Rouveroy, la mention de dom Bévy serait particulièrement intéressante, aucun auteur ancien n'ayant signalé ce camp. Il est en réalité à 1.500 mètres environ au sud de la chaussée romaine. Sur Givry, voir DE MAEYER, pp. 65-67.

1. Aujourd'hui Estinnes-au-Mont, Belgique, canton de Binche. Vestiges gallo-romains importants (DE MAEYER, pp. 56-57).

2. Aujourd'hui Waudrez, Belgique, canton de Binche. Découvertes archéologiques importantes signalées par DE MAEYER, p. 104. Cf. GOOVAERTS (S.), *Un village inconnu : Waudrez, l'ancien Vodgoriacum des Romains*, Binche, 1933.

3. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, p. 383 (chaussée de Bavai à Cambrai).

4. *Hermoniacum* a complètement disparu et rien ne le rappelle dans la toponymie. On l'a retrouvé sur la commune de Bermerain (canton de Solesmes), le long de la chaussée Brunehaut, entre le carrefour de la route de Famars et le ruisseau de Roniau ; des vestiges archéologiques y ont été découverts sur une vaste surface. Voir TRAMBLIN (E.), *Hermoniacum. Son emplacement*, Bull. de la Comm. histor. du Nord, t. XXVI, 1904, pp. 171-209, fig. ; LANCIEN (A.), *Les voies romaines du Nord. La Table de Peutinger. Hermoniacum. Son emplacement*, ibid., pp. 61-70. L'identification avec Bermerain avait déjà été proposée par l'*Annuaire statistique* de 1833, p. 25.

5. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 385-386 (chaussée de Bavai à Gand).

6. Bellignies, canton de Bavai.

7. Montignies-sur-Roc, Belgique, canton de Dour. DE MAEYER, p. 83.

8. Audregnies, Belgique, canton de Dour. DE MAEYER, p. 45.

9. Élouges, Belgique, canton de Dour. Très importante villa qui a donné lieu à de nombreux travaux. Voir DE MAEYER, pp. 52-56, et DE MAEYER, *De Romeinsche villa's in België*, Anvers, 1937, *passim*. La voie passe en réalité à l'ouest d'Élouges.

10. Hensies, Belgique, canton de Boussu. DE MAEYER, p. 72.

et le Pomereuil¹ les ruines d'une ville considérable, 2.072 t. De Hensi à Granglis où sur la gauche du chemin on rencontre les débris d'un fort, 2.080 t. De Granglis² aux ruines d'une ancienne ville qui sont sur la droite du chemin à un quart de lieue avant d'entrer à Blicquin, 2.080 t., en tout 12.436 t. pour 12.000 romains³.

LE V^e conduit droit à Juliers et à Cologne par Faignie, Boussoit, La Bussière, Le Castelet, Templou, laisse Montigny sur la droite, passe à Herstal, laisse Dalem sur la droite, va à Juliers et se replie ensuite sur Cologne⁴.

Le premier fort se trouve à 2.072 t. de Bavai entre La Longue Ville et Faignie, *Fanum magnum*⁵. A 50 t. de ce fort on aperçoit les ruines d'un temple carré sur la gauche du chemin ; à 2.069 t. de ce fort on trouve à un quart de lieue de Maubeuge les vestiges d'une ville dont la plus grande partie est dans le bois appelé du Tilleul ou Grand Bois. Ce chemin passe à 1/4 de lieue nord de Maubeuge⁶, et à la même distance du village d'Asveng qu'il laisse au Sud⁷. On voit les ruines d'un fort à 2.076 t. de la ville dont nous venons de parler. De ce fort à Boussois^(a) où il y avait une ville, 2.068 t.⁸. De Boussoit à l'abbaye de la Thur⁹ où le chemin passe sur la gauche, on voit les fondemens d'un fort à 2.071 t. de Boussoit. [fol. 7] De ce fort à La Bussière que le chemin traverse 2.072 t. On voit dans ce bourg les ruines d'une ville romaine et les vestiges d'un aqueduc. Pour 12.000 pas romains, 12.430 t.¹⁰.

LE VI^e correspondant à celui de Juliers se rend de Bavay droit à Cassel¹¹. Cette route est très difficile à reconnoître. On la trouve depuis

(a) *Buxidis*, Cart. de l'abbaye d'Haumont.

1. Pommerœul, Belgique, canton de Quevaucamps.

2. Grandglise, Belgique, canton de Quevaucamps. DE MAEYER, p. 68. La distance d'Hensies à Grandglise est beaucoup plus grande que celle d'Élouges à Hensies.

3. Blicquy, Belgique, canton de Chièvres. DE MAEYER, p. 47. La distance est beaucoup plus forte que ne l'indique dom Bévy. 2.080 toises (4.053 mètres) de Grandglise ne mèneraient, en suivant la voie dont le tracé est encore très net, qu'à près de cinq kilomètres de Blicquy.

4. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 354-355 (chaussée de Bavai à Trèves). DUBOIS (Abbé Ch.), *La chaussée romaine Bavai-Trèves*, Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg, t. LXVIII, 1937, pp. 1-32.

5. La Longueville, canton de Bavai. Feignies, canton de Bavai. L'étymologie de dom Bévy est naturellement fantaisiste. Les vestiges archéologiques qu'il mentionne n'ont jamais été signalés. Un hameau de Feignies aligné sur la voie porte le nom de Chaussée Brunehaut. D'après la *Statist. archéol.*, 1867, p. 715, la voie était désignée sous le nom de « la Havette ». François Vinchant, au début du XVII^e siècle, lui donnait déjà ce nom, mais sans localiser l'appellation (VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 352-354).

6. Le Bois du Tilleul ou Grand Bois a été défriché. On n'est pas renseigné sur les substructions qu'on remarquait à l'extrémité du Grand Bois vers le sud, non loin de la voie romaine, près desquelles on découvrit en 1722 « un grand nombre de médailles en or, en argent et en » bronze » (JENNEPIN, *Histoire de la ville de Maubeuge*, t. I, 1889, p. 11).

7. Assevent, canton de Maubeuge-nord. Des substructions gallo-romaines ont été découvertes en bordure du tracé supposé de la voie (*Annuaire statistique*, 1836, p. 22 ; *Statist. archéol.* 1867, p. 749).

8. Boussois, canton de Maubeuge-sud. On appelait la voie romaine la Havette, et des substructions ont été trouvées anciennement (*Statist. archéol.*, 1867, p. 753). Nous ignorons ce que pouvait être une « tête de statue romaine » qui servait jadis d'enseigne à un cabaret (*Guide Joanne. Nord*, 1869, p. 182, col. 1).

9. Abbaye de la Thure, Belgique, canton de Merbes-le-Château, commune de Solre-sur-Sambre. DE MAEYER, pp. 95-96.

10. La Bussière, Belgique, canton de Merbes-le-Château. DE MAEYER, pp. 74-75. La voie romaine ne traverse pas La Bussière, mais passe plus au sud, par Montignies-Saint-Christophe.

11. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 377 et suiv. (chaussée de Bavai à Tournai).

St-Vast jusqu'au Bois de Roisin où on voit les ruines d'un fort qui s'aperçoivent à la gauche et à la droite du chemin, à 2.072 t. de Bavai¹. De là il traverse le Bois de Roisin, se porte sur Villiers-Paul; à 1/4 de lieue Nord on rencontre les vestiges d'une ville à 2.080 t. du fort précédent². De Villiers-Paul à une demie lieue nord de Maresche on trouve les fondemens d'un fort distant de Villiers-Paul à 2.072 t. De cet endroit à Famars ^(a) il y a 2.086 t. Les ruines de cette ville sont très frappantes. On perd ce chemin à Famars; on n'en rencontre des vestiges entre Denin [?] et Abescon, entre Orchies et Mons-en-Pevel; on le retrouve au Sud de Balieul, on le suit jusqu'à Castrie et de Castrie à Cassel.

LE VII^e conduit de Bavai à *Veromandum* St-Quentin³.

A 2.072 toises de Bavai auprès de la forest de Mormal vis-à-vis Obies⁴, sur la gauche du chemin on rencontre le premier fort. A 1/4 de lieue Sud du Loquinol et à la même distance Nord d'Engle-fontaine⁵ [fol. 7 v^o] on voit les ruines d'une ville romaine, à 2.072 t. du premier fort. A 2.069 t. de cette ville, vis à vis du bois de Preux⁶ sont les fondemens d'un fort. De cet endroit à 1/4 de lieue Sud de Forest⁷ les vestiges d'une ville à 2.070 t. du second fort. Le 3^e se voit à 1/4 de lieue Sud de

(a) Cet appel de note ne correspond à rien en bas de page.

1. Saint-Waast-la-Vallée, canton de Bavai. Roisin, Belgique, canton de Dour. Il existe dans cette commune de nombreux vestiges gallo-romains (DE MAEYER, pp. 92-93). Mais il est probable qu'il s'agit plutôt du Bois de Roisin, commune de Saint-Waast, dans lequel des sépultures « romaines » furent découvertes en 1857 (*Statist. archéol.*, 1867, p. 723).

2. Le tracé indiqué à partir du Bois de Roisin est entièrement hypothétique et fort peu vraisemblable. Il semble qu'au départ il y a eu confusion avec la voie romaine de Cambrai, qui passe par Villers-Pol. On remarquera d'ailleurs qu'à partir de Villers-Pol, dom Bévy ne mentionne plus aucun vestige archéologique, sauf à Famars, bien connu dès cette époque comme centre gallo-romain important (GRILLE, *Description du Département du Nord*, 1825-1830, pp. 335-337; *Annuaire statist.*, 1832, pp. 49-50; *Statist. archéol.*, 1867, p. 479; BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines*, pp. 108-109; *Bull. de la Comm. histor. du Nord*, t. XXVIII, 1911, pp. 554-556; *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1919, p. xlii; 1927, p. 173).

Villers-Pol et Maresches, canton du Quesnoy-ouest; Famars, canton de Valenciennes-sud; Denain, arrond. de Valenciennes, chef-lieu de canton; Abscon, canton de Denain; Orchies, arrond. de Douai, chef-lieu de canton; Mons-en-Pévèle, canton de Pont-à-Marcq; Bailleul, arrond. de Dunkerque, chef-lieu de canton; Caestre, canton d'Hazebrouck-nord. Malgré l'affirmation de dom Bévy, aucun vestige de voie antique n'a été signalé sur ce trajet.

Le véritable itinéraire a été étudié par HÉNAULT, *Itinéraires gallo-romains. La chaussée Bavay, Escaupont, Tournay*, Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France, t. LXXXI, 1944, pp. 195-204. Il passe par Sebourg, Onnaing, Escaupont (*Ponte Scaldis*, Itinéraire d'Antonin et Table de Peutinger), d'où un alignement rectiligne de 16 kilomètres le mène à la frontière belge entre Maulde (canton de Saint-Amand-Rive-Gauche) et Bléharies (Belgique, canton d'Antoing), avant d'obliquer vers le nord en direction de Tournai. De Tournai la voie devait, par Tourcoing, gagner Wervicq où elle franchissait la Lys (*Viroviacum*, Itinéraire d'Antonin), puis Caestre, où elle retrouvait la voie venant d'Arras par *Minariacum* (Estaires).

3. VANNERUS, *La reine Brunchaut*, pp. 383-384 (chaussée de Bavai à Vermand). Cf. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 460.

4. Obies, canton de Bavai.

5. Locquignol et Englefontaine, canton du Quesnoy-est. Locquignol est à une lieue à l'est du point indiqué, et non à un quart de lieue au nord. Tous les vestiges de « villes » ou de « forts » indiqués par dom Bévy sont inconnus. D'assez nombreuses découvertes ont eu lieu à différentes époques dans la Forêt de Mormal, mais généralement elles ne sont pas localisées.

6. Lire sans doute Poix (Poix-du-Nord, canton du Quesnoy-est); Preux-au-Bois (canton de Landrecies) se trouve à trois kilomètres au sud et fort à l'écart de la voie.

7. Forest-en-Cambrésis, canton de Landrecies.

Montay à 2.069 t. de la ville de Forest¹. Et la 3^e ville au Cateau à 2.072 t. du fort de Montay. En tout 12.424 t. pour 12.000 romains².

Le VIII^e qui répond à celui de Vermand ou St-Quentin se porte en ligne directe sur Bruxelles par Mons, Soignies, Brennes, le Comte, Hal, Bruxelles³.

Le 1^{er} fort est à 2.060 t. de Bavai, un peu au dessous du village de Hon⁴. Les vestiges de la 1^{re} ville se trouve au hameau nommé La Chaussée du Bois, en entrant dans le bois de Sart à 2.064 t. du fort précédent⁵. Le second fort est entre Genlis⁶ et Cyply⁷, à 2.080 t. du hameau de la Chaussée.

La Montagne où est batis le Château de Mons ^(a) ⁸ indique le lieu où étoit la seconde ville, à 2.072 t. du fort cy devant désigné. Il ne se trouve aucun vestige de fort ni de chemin ancien depuis Mons jusqu'au village de Casteau où est la 3^e ville, à 4.144 toises de Mons⁹.

Ces chemins sont formés de terrasses, *aggeres* ^(b) de 4, 5, et 6 pieds d'élévation. Les côtés, *margins*, sont construits de grosses pierres que [fol. 8] nos ouvriers appellent Parmens. Le milieu est composé de quatre couches assises sur un fond solide, convexe et bien massivé. C'est ce fond que les Anciens nommoient *pavimentum* du mot *pavire* (actuellement inusité) sur lequel on trouve toujours une couche de 5 à 6 lignes d'une espèce de poudre grise mêlée de rouge, que quelques uns ont pris pour une mixtion de cendre et de ciment, qui n'est autre chose qu'une poudre de pierre que le poid et le frottement des voitures a fait tamiser à travers les couches qui composent les terrasses.

La 1^{re} couche, *statumen*, est construite de grosses pierres. La seconde, *rudus*, est composée de pierres de 3 à 4 pouces de diamètre. La troisième, *nucleus*, est un lit de pierres morcellées. La 4^e, *summa crusta lapidea*, est faite de pierres brisées ou galais, souvent mêlées d'arènes, ou de grèves ; elle termine la terrasse en forme convexe pour faciliter l'écoulement des eaux des deux côtés du chemin.

Sur les chemins de Reims et de Tongres, on rencontre fréquemment sur les hauteurs des endroits où les terrasses ont 8 et 10 pieds d'élévation ;

(a) *Castri locus*.

(b) STRAB.

1. Montay, canton du Cateau. Station romaine importante et cimetièrre gallo-romain. (LADRIÈRE, *Annales de la Société géologique du Nord*, t. XVII, 1889-1800, pp. 298-299. POULET, *Histoire de Forest*, 1905, pp. 262, 551-552).

2. Le Cateau, arrond. de Cambrai, chef-lieu de canton.

3. C'est vers Assche-lez-Bruxelles (Belgique, Brabant), puis sans doute vers Utrecht, que se dirigeait cette voie, et non vers Bruxelles, qu'elle laissait sensiblement à l'est. Et ni Soignies, ni Braine-le-Comte, ni Hal, ne se trouvaient sur son passage. VANNERUS, *La reine Brunehaut*, pp. 368-369 (chaussée de Bavai à Assche).

4. Hon-Hergies, canton de Bavai.

5. La Chaussée-du-Bois, canton de Bavai, commune de Hon-Hergies.

6. Genly, Belgique, canton de Paturages. De Maeyer ne signale aucun vestige romain ni à Genly ni à Noirchain, non cité par dom Bévy, mais que la voie traversait nécessairement pour gagner Ciplly.

7. Ciplly, Belgique, canton de Mons. DE MAEYER, p. 50.

8. Sur l'importance du site de Mons, voir VANNERUS, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, 1943, pp. 108-110. M. Arnould me signale la découverte, encore inédite, d'un important cimetièrre romain au nord et sur le territoire de la ville, à la limite de la commune de Nimy.

Sur la voie romaine de Bavai à Mons, voir FAIDER (Paul), *Les chaussées romaines des environs de Mons*, Mons et Frameries, 1928, in-8°, 20 p.

9. Casteau, Belgique, canton de Rœulx. DE MAEYER, p. 49. VANNERUS, *Le Limes*, p. 140.

mais on n'y distingue pas les couches comme dans celles qui n'ont que 4 à 6 pieds.

La direction de ces chemins et les villes qu'on rencontre constamment à peu près de deux en deux lieues, et les forts de lieue en lieue, porte [fol. 8 v^o] à croire qu'il n'y avoit aucune ville dans la Belgique lorsqu'ils ont été construits : que Bavai, *Bagacum*, est la première bâtie par les Romains, qu'elle leur servoit d'arsenal, de magasin et d'entrepot. C'est ce que signifie exactement le mot *Bagacum*. On observe aussy que les camps romains et gaulois, les châteaux ou palais des rois de la première et de la seconde race, la plus parts des châteaux ou forts du 10^e siècle, sont toujours auprès ou peu éloignés de ces chemins ou des chaussées de traverses.

Pour réfuter le sentiment de ceux qui attribuent ces ouvrages aux Belges, il n'est besoin que de considérer l'état de la Belgique et la nature de son gouvernement avant la conquête des Romains. On sait au contraire que ces vainqueurs du monde donnoient une attention particulière à la construction des chemins qui facilitoient les transports, répondoient aux calculs des marches et même aux volontés des généraux, pour être en état de s'opposer aux entreprises et aux révoltes des peuples conquis. L'histoire nous instruit de la valeur des Belges et de la peine qu'ont eu les Romains à conserver leur domination ; mais elle nous laisseroit ignorer longtems que ces chemins et ces villes ont été construits, si une inscription que [fol. 9] nous découvrimés en 1777 auprès de Quarte ne nous l'apprenoit ¹.

IMP C IVL DIVI
F CAES AVGVSTVS
COS XI TR P X P P
VIAS ET MILLIARIA
PER M VIPS AGRIP
PAM PR CLAS PR COS
NER ET PRAES PROW GA B
CONST
AD QVATRV M H A TP
CCXXXVIII T NVPR P C

Imperator Caius Julius Divi Filius Caesar Augustus Consul XI Tribunitia Potestate X Pater Patriae Vias et Milliarum per Marcum Vipsanium Agrippam Praefectum Classis Proconsulem Nerviorum Praesidem Provinciae Galliae Belgicae Construxit Ad Quartum Hunc Ante Passuum 248 Templum Nympharum Poni Curavit.

L'Empereur Caius Julius Cezar Auguste [fol. 9 v^o] fils du divin César, Consul pour la XI^e fois, revêtu de la puissance tribunitienne pour la X^e, père de la patrie, a fait construire les grands chemins et élever les pierres milliaires par Marcus Vipsanius Agrippa, préfet de ses flotes, proconsul de la Nervienne et Gouverneur de la province de la Gaule Belgique. C'est par ses soins que cette pierre a été posée à Quarte (ou à la 4^e borne) devant le temple des Nymphes, à la distance de 248 pas.

Ce monument aussy précieux que curieux est très utile pour fixer

1. On ignore le sort de cette borne milliaire. Sa fausseté évidente a été abondamment démontrée par DESJARDINS (Ernest), *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du Musée de Douai*, Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts ... séant à Douai, 2^e série, t. XI, 1870-1872, pp. 119-127. La lecture de dom Bévy, ici et dans le compte rendu de l'Académie de Bruxelles, diffère un peu pour les deux dernières lignes de la lecture traditionnelle ; sur le manuscrit le mot QVARTVM est écrit avec le V et l'A liés et surmontés du T, le V et l'M liés ; pour la fin de la même ligne, le T surmonte le P. Desjardins lit : AD QVATM HATP / CCXXXVIII, T. NIPR.P. C. = *Ad Quartum miliarium hoc a Taurinis passus (?) CCXXXVIII T (itus) Nipr... (?) ponendum, curavit*. Elle ne semble pas avoir été reprise au *Corpus*.

MÉMOIRE SUR LES GRANDS CHEMINS MILITAIRES PARTANT DE BAVAI 269



les faits dont on ignore les époques, en s'assurant d'abord de celle où il a été posé. Pour y parvenir nous avons consulté les recueils des médailles, les Fastes de l'Empire, et les monumens antiques ; après les avoir comparés avec ce que les Anciens nous ont transmis des grands chemins, nous sommes certains que ce monument a 1793 ans d'antiquité, ayant été posé au mois de février, l'an 741 de la fondation de Rome, 12 ans avant J.C., la 30^e année du règne d'Auguste, sous le consulat de Tiberius Claudius Neron et de Quintilius Publius Varus.

Nous nous en sommes assuré en assurant le tems des dignités rapportées par l'inscription en la lisant de la manière suivante.

[fol. 10] *Imperator Caius Julius Divi Dilius Caesar Augustus.* Auguste prit le titre de César, fils du divin Jules l'an 711 de Rome, 412 ans avant Jésus C., et celui d'Auguste la 15^e année de son règne, 726 de Rome, 27 ans avant J.C.

Consul XI. Il y avoit déjà huit ans qu'il jouissait de ce XI^e consulat, ayant réuni la puissance consulaire en sa personne l'an 733 de Rome, 20 ans avant J.C.

Tribunitia potestate X. Le peuple et le Sénat revêtirent Auguste de la puissance tribunitienne pour la dixième fois aux Grandes Commices ou Assemblées du mois de janvier 741 de Rome, 12 ans avant J.C., et lui donnèrent en même tems le titre glorieux de Père de la Patrie dont notre inscription fait mention ; mais elle ne parle point de la dignité de Souverain Pontif dont cet empereur ne jouissoit pas encore. Agrippa n'auroit sûrement pas omit un titre dont les Empereurs étoient si jaloux s'il en avoit été revêtu.

Voici ce que contiennent les Fastes de l'Empire à cette occasion.

Anno ab Urbe condita 741, pridie nonas martii, mortuo Aemilio Lepido, Augustus pontifex maximus fit et Romam ex Galliis redit. L'an 741 de la fondation de Rome, le jour avant les nones de mars (le 6 de mars), Marcus [fol. 10 v^o] Lepidus étant mort, Auguste est fait souverain pontif et revient des Gaules à Rome.

Donc notre monument a été posé dans l'espace du tems qui s'est écoulé depuis le mois de janvier qu'Auguste a été revêtu de la puissance tribunitienne pour la dixième fois et son souverain pontificat dont il prit possession le 6 mars 741 de Rome 12 ans avant notre ère ; et ce tems ne peut être que le mois de fevrier en comptant celui qu'il a fallu pour tailler et graver la pierre. Si elle avoit été gravée et posée avant, au lieu de *Tribunitia pontifex X* il n'i auroit eu que *IX* ; et si c'eut été après le six mars de la même année on liroit *Pontifex Maximus*, comme sur toutes les médailles qui ont été frappées et les autres monumens érigés depuis cette époque.

Vias et Milliaria per Marcum Vipsanium Agrippam. Auguste s'étoit chargé à la grande satisfaction des Romains de la construction et de l'entretien de tous les chemins de l'Empire. Il avoit donné le soin de ceux des Gaules à Agrippa. STRAB., l. IV, page 208, nous apprend que ce général fit construire des grands chemins qui communiquoient à Lyon à toutes les parties des Gaules et d'Italie. Auguste étant dans les Gaules cette année et Agrippa de retour de son voyage d'Asie voulut mettre la dernière main à ces chemins et [fol. 11] constater par des monumens oublics le tems où ils ont été achevés, en faisant poser cette pierre.

Prefectum classis. On sait qu'Auguste nomma Agrippa chef de ses armées navales ; il fit construire un grand bassin sur la Sambre qui contenoit un certain nombre de petits vaisseaux montés par des soldats, pour s'opposer aux incursions des Barbares et des Germains qui, en remontant

le Rhin, la Meuse et la Sambre, se répandoient dans la Nervienne. Les Notices des Dignités de l'Empire du tems et après Arcadius nomment encore un préfet de la flote de la Sambre qui résidoit au village de Quarte ou à Harnie : *Praefectus classis sambricae in loco Quartensi sive Hornensi*¹.

Proconsulem Nerviorum. Cette inscription nous apprend que la Nervienne étoit distinguée dans la Belgique. Le proconsul étoit ordinairement un des consuls qui finissoient leurs consulats, à qui on donnoit pour gouvernement une des provinces consulaires ; mais Agrippa n'ayant pas été consul depuis 727, de Rome, il a été nommé *Proconsul ad'hoc*, à l'occasion de quelques périls qui menaçoient cette province. C'est ce que dénote la première syllabe séparée par un petit trait, *pro-cos*.

Presidem Provinciae Belgicae. Il étoit gouverneur [fol. 11 v^o] de la Belgique. VELLEIUS PATERCULUS, l. 2, HIST. PLIN., l. 3 et 4, JOSEPH, l. 15 et 16 etc., l'attestent.

Ad Quartam hunc ante Templum Nympharum. Ce temple des Nymphes étoit un grand bâtiment quarré dont on voit encore les ruines à l'endroit où est bâtie l'église de Quarte à 237 t. du chemin militaire². C'est ce qui nous a fait croire que le P. signifie pas au lieu de pied.

1. La flotte de la Sambre, dont le port d'attache aurait été Quartes ou Hargnies (canton de Berlaimont), était en réalité la flotte de la Somme. L'erreur, partagée par la plupart des auteurs, a été corrigée par LOT : *Loco Quartensi sive Hornensi* doit se traduire, après correction de *Quartensi* en *Quantensi*, par Quantovic (aujourd'hui Étaples) et la pointe d'Ornet, à l'embouchure de la Canche, ou le Cap Hornu, à celle de la Somme (LOT (F.), *Les migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne du III^e au V^e siècle*, Revue historique, t. CXIX, 1915, p. 5, n. 7 ; et *Un prétendu repaire de pirates normands au IX^e siècle*, Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1945, p. 428. GRENIER (A.), *La Notitia dignitatum et les frontières de l'Est et du Nord de la Gaule*, Mélanges Paul Thomas, 1930, pp. 388-389).

2. La *Statistique archéologique*, 1867, p. 734, a repris cette tradition d'un « temple romain dédié aux nymphes », que l'église de Quarte aurait remplacé. En 1934, on montre encore à Rodière, qui n'y croit pas beaucoup, au bas de l'ancien cimetière de Quarte, un mur « que l'on dit être un reste du temple des Nymphes qui a précédé l'église » (RODIÈRE, *Une course aux clochers en Ostrevant et en Hainaut*, Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, janvier-février 1934, p. 44).